

COMITÉ DE LA SIMPLIFICATION
DES FORMALITÉS
42ème session
Point 17 de l'ordre du jour

FAL 42/17/Corr.1
14 mai 2019
Original: ANGLAIS

**RAPPORT DU COMITÉ DE LA SIMPLIFICATION DES FORMALITÉS
SUR LES TRAVAUX DE SA QUARANTE-DEUXIÈME SESSION**

Rectificatif

- 1 Au paragraphe 5.6.7.2, la référence à la "Norme 1.3*quinter*" est remplacée par une référence à la "Pratique recommandée 1.3*quinter*".
- 2 Dans l'annexe 3, la référence au "paragraphe 14.[]" donnée pour le résultat numéro 5.6 dans la colonne "Références" est remplacée par "paragraphe 8.10".